

Le Directeur

aux

Elèves et à leurs responsables légaux

A Précieux, le 20 juin 2025

Dossier suivi par : Jean Baptiste AUROY

Tél : 04 77 97 72 00

Email : epl.montbrison@educagri.fr

Nos Réf : EPL/Dir/JBA

Objet : stages en entreprise

P.J. : 1 fiche de renseignements

Madame, Monsieur,

Les périodes de stage en milieu professionnel sont OBLIGATOIRES aux dates fixées au calendrier de formation de l'élève.

Dans le cadre de la classe de Terminale Technicien Conseil Vente Produits Alimentaires et Boissons (TCVPAB), chaque élève doit réaliser 7 semaines de stage conformément au calendrier suivant :

- Du 06 au 26 octobre 2025 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 15 au 28 décembre 2025 (1 semaine pendant les vacances scolaires)
- Du 15 février au 01 mars 2026 (1 semaine pendant les vacances scolaires)

Ces stages doivent être réalisés OBLIGATOIREMENT dans tous types de magasin de vente au détail de PA (épiceries de quartier, supérettes, grandes surfaces d'alimentation, magasins biologiques, magasins de coopératives, caves à vins, primeurs,...). Sont exclues les boulangeries/pâtisseries, boucheries/charcuteries, poissonneries qui font appel à d'autres compétences.

Vous trouverez au verso de ce courrier, les étapes préalables à la réalisation du stage. Aussi, afin de préparer dès à présent ces périodes de stage, vous trouverez également en pièce jointe une fiche de renseignements.

ATTENTION : La convention de stage devra être signée par toutes les parties 2 semaines avant le départ en stage.

Au retour de son stage, l'élève devra remplir l'évaluation de stage donnée par l'enseignant coordonnateur.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le directeur de l'EPLFPA Campus Agronova,

Jean-Baptiste AUROY

**EPLEFPA Campus Agronova
Précieux - BP204
42605 Montbrison**

www.campus-agronova.fr
epl.montbrison@educagri.fr
N° SIRET : 194 210 886 000 17
Code NAF : 8559A

Site de Précieux (siège)
Le Bourg
42600 Précieux
Tél. 04 77 97 72 00

Site de St-Genest-Malifaux
299, route du creux du Balay
42660 St-Genest-Malifaux
Tél. 04 77 40 23 00

ÉTAPES PRÉLABLES À LA RÉALISATION DU STAGE

ETAPES	DETAILS
Je trouve une entreprise pour mon stage	1 – Je remplis la fiche de renseignements avec l'entreprise et la fait signer 2 – Je transmets cette fiche au professeur coordonnateur
L'Etablissement (le Lycée) édite la convention de stage	
J'ai ma convention de stage	1 – Je vérifie, je corrige si besoin les informations puis je signe la convention. Mes parents doivent également la signer 2 – Je transmets la convention à mon maître de stage pour signature 3 – Je ramène la convention au Lycée au professeur coordonnateur pour signature au Directeur ATTENTION : Toutes les signatures doivent être faites sur la convention originale. Aucun scan accepté ni aucun renvoi par mail possible !
1 – Une fois la convention signée par le Directeur de l'Etablissement, le lycée renvoie un exemplaire de cette convention par mail à l'entreprise 2 – Pendant le stage, l'entreprise reçoit une attestation de stage (par mail) qu'il doit remplir et retourner au Lycée (epl.montbrison@educagri.fr) : celle-ci permettra à l'élève de recevoir une allocation	